Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D002025001431I0-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

DC.2025.0143

Date de convocation : 12 décembre 2025

Délégués en exercice : 34	Présents : 29	Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à La Maillette - Salle Argoat, rue des Vénètes, 56500 Locminé, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre-Yves JUHEL donne pouvoir à Mme Annie LE MAY, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Marie-Pierre PICAUT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : Mme Chantal BIHOES

Décision modificative n°4

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les arrêtés ministériels du 20 décembre 2024 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs, et à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux,

VU la délibération n°DC-2025-032 en date du 03 avril 2025 relative au vote des budgets 2025,

VU la délibération n°DC-2025-070 en date du 19 juin 2025 relative au vote de la décision modificative n° 1,

VU la délibération n°DC-2025-087 en date du 25 septembre 2025 relative au vote de la décision modificative n° 2,

VU la délibération n°DC-2025-0118 en date du 27 novembre 2025 relative au vote de la décision modificative n° 3,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250014310-DE

VU le rapport du Vice-président,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal afin de répondre aux besoins concernant les frais de personnel,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe Déchets afin de répondre aux besoins concernant les charges de personnels et à l'ajustement des provisions pour créances douteuses,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe Pépinières afin de provisionner pour des créances douteuses,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER et d'ADOPTER la décision modificative n°4 de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes Déchets et Pépinières jointes à la présente délibération,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'administration générale, des ressources humaines et des finances, à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

